

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil,

**Sous la présidence de** : Monsieur Etienne MALACHANNE

**Présents** : MERLE - GIBELIN - RIOS - TRAUCHESSEC - DENNEULIN - COURBIER  
BONNET - SAEZ - SINET - POLGE - GAYTON.MESA - BERARD DE MALAVAS - ROSSO  
- DANIEL - DEBAILLE - BOINON

**Procurations** : HLYWA a donné procuration à RIOS

PETIT a donné procuration à POLGE

FABREGUE a donné procuration à MERLE

GUY a donné procuration à COURBIER

WILUS a donné procuration à GIBELIN

**Absente** : VERDELHAN

Madame Gayton-MESA est élue secrétaire de séance.

La séance débute par les condoléances du conseil municipal à

La famille de Françoise Servier employée municipale au service des sports

Madame Melzani Florence pour le décès de sa belle mère,

Monseigneur Gemignani Henri pour le décès de son père et le grand père de Sophie Gémigani

Enfin condoléances à notre collègue Maryline pour le décès de sa belle sœur

Martine HLYWA.

Le conseil municipal tient à apporter tout son soutien à leur collègue Léodie Petit dont le fils a été grièvement blessé sur un chantier. Tous les vœux de courage et de rétablissement sont souhaités par le conseil municipal

#### **Informations**

Le 4 juillet dernier une tempête s'est abattue sur la commune provoquant chutes de branches, arbres arrachés, comme au collège ou un sapin a été déraciné, emportant le mur d'enceinte dans sa chute. La mairie et l'école maternelle ont été impactées par la chute de tuiles des toits.

**Arrivée à 18h09** de Monsieur GIBELIN

Pendant l'été à l'école des travaux de traitement de certaines fissures de la façade et de réparation du mur des toilettes seront réalisés.

**8 juin** formation des nez sur Néoval, Véolia et Iris

Le Maire a reçu une information de Néoval qui précise que depuis le 1er juillet un incident majeur électrique a été observé ce qui a pour conséquence l'arrêt de l'installation du traitement de l'air

Un dépannage est prévu dans une dizaine de jour.

**Le 22 juin** à Becmil la commission culture avait organisé la fête de la musique qui a connu beaucoup de succès. (Harmonie, jeunes du collège, Laetitia Grégoris...)

**Le 28 juin** la kermesse à l'école et la rencontre des élus et personnels avec remise des médailles du travail ont été très appréciées. Monsieur le maire souhaite réitérer ce moment en juin chaque année.

**Le 29 juin** fête du sport a été marquée par bonne participation toute la journée des associations et des enfants (160 inscrits)

Lancement de l'appel d'offre pour Maitrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation de la place de la république jusqu' au 11 aout 2022

### **Dates à retenir**

#### **Ordre du jour**

**Le 6 juillet** le maire a eu une réunion avec le département pour le collège. Le conseil départemental a statué sur la construction d'un nouveau collège à Salindres L'objet de la rencontre était de définir les terrains qui seront utilisés pour ce projet et les contraintes (ruissellement inondation)

**Le 12 juillet** le maire va rencontrer Mme Fontaine pour échanger sur la Fibre et son installation sur la commune après de nombreuses sollicitations lors des réunions de quartier

**Le 19 juillet** réunion avec 3f Occitanie pour le projet de gendarmerie pour présentation.

**Le 21 juillet** séminaire des maires avec le président Rivenq

#### **1 Adoption PV du 20 mai.**

Madame Berard de Malavas a remis à Monsieur le maire un courrier qui sera joint au présent compte rendu.

**Adoptée 1 vote contre Berard de Malavas**

#### **2 Retrait de la délibération du 2022-62 Fixation du nombre des conseillers délégués et conseillers chargés de projet.**

Considérant que Madame la Préfète, dans un courrier du 20 juin dernier invite le conseil a retirer la délibération du 28 mai dernier numéro 2002-062, car « en application de l'article 2123-20-1 du CGCT cette délibération doit s'accompagner par un tableau annexe, en l'espèce manquant »,

Le maire explique qu'il faut intégrer le tableau définissant les taux et les montants bruts par élus.

Madame Rosso souligne que ce tableau permettra d'éclairer les salindrois sur les montants plus précisément, car tout le monde ne sait pas calculer des pourcentages.

**Adoptée unanimité**

#### **3 Nouvelle délibération pour fixation du nombre des conseillers délégués et conseillers chargés de projet.**

Monsieur le Maire présente la nouvelle délibération à laquelle est joint le tableau annexé par catégorie d'élus.

**Adoptée unanimité**

#### **4 Autorisation de détruire ou de donner des livres de la Médiathèque**

Dans le cadre du désherbage il est proposé de donner et/ou détruire les livres de la médiathèque que Caroline Villasante a isolés dans la liste jointe en annexe de la délibération.

Dans tous les cas l'élimination d'ouvrages sera constatée par un PV mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme de paquets de fiches, soit sous forme d'une liste.

**Adoptée à l'Unanimité**

#### **5° Demande de fonds de concours Alés Agglo pour achat d'un véhicule dédié au ramassage des encombrants**

Pour assurer la mission de ramassage des encombrants, Alés Agglomération propose un fonds de concours pour l'achat d'un camion destiné à ces missions. Il est proposé de faire une demande de fonds de concours à hauteur de 50% pour financer ce véhicule

**Adoptée à l'Unanimité**

#### **6) Modifications et ajouts vote des tarifs 2022**

Après les votes des tarifs en début d'année, il est apparu que le tarif de location du vidéoprojecteur pour les associations salindroises ne figurait pas dans le tableau. Il s'agit ici de le rétablir dans le tableau

Par ailleurs s'agissant de la location de la salle annexe, des utilisateurs ont rendu la salle sans l'entretien pourtant indiqué dans le contrat. Aussi pour mieux encadrer ce manquement il conviendrait de définir d'une caution de ménage. Ainsi en cas de non-respect de cette obligation la caution sera encaissée. Elle est fixée à 50 euros.

Enfin concernant le tarif cantine, Monsieur Trauchessec explique que le marché commun avec Alés Agglomération a été lancé et un seul prestataire a répondu. Après négociation par la ville d'Alès le prix du repas est porté à 3.86 euros. Ce qui correspond à un montant supérieur à celui estimé en début d'année. Ce tarif n'a jamais évolué depuis 2015 et ne reflète que le prix du repas. La ville n'a jamais valorisé le prix du pain acheté par la commune ni le montant des salaires du personnel de cantine, ni le prix des énergies en augmentation très significative. Il est alors proposé un montant de 3.90 euros qui ne couvre que le prix du repas. Le reste est pris en charge par la commune.

**Adoptée à l'Unanimité**

#### **7) Demande de subvention pour la réalisation de revêtement de la rue Gély**

Depuis 2010, une entente avec le département avait été convenue. Il avait été défini qu'il serait réalisé, par les services départementaux le goudronnage après que la Ville ait enterré ses réseaux.

Après estimation et devis faits des travaux de revêtement total de Gély (du croisement de la rue de Séverac jusqu'à la médiathèque) il convient de déposer un

dossier de subvention au département pour obtenir les fonds et réaliser nous-mêmes les travaux.

Le but de ces travaux est la mise en sécurité des piétons avec création de trottoirs en face de la médiathèque jusqu'au cimetière et signalisation adaptée.

**Adoptée à l'unanimité**

**8) Autorisation au maire de signer l'achat des parcelles AM 21, 23, 24, 412, 347 cédées par Jean Claude TRIAL pour une valeur de 2 euros le m2**

Monsieur Trial et son épouse proposent que la ville rachète ses terrains proches de la Tour Bécamel

Monsieur le Maire y trouve un intérêt car il contribuera à étendre la voie verte et pourra ainsi accueillir d'éventuels mobilier urbains ou jeux d'enfants ou agrées sportifs. Monsieur Merle précise que la ville pourra ainsi entretenir le chemin qui monte devant le gymnase.

**Adoptée à l'unanimité**

**9) Convention Tripartite Etat-Salindres-3 F Occitanie pour la construction de la gendarmerie**

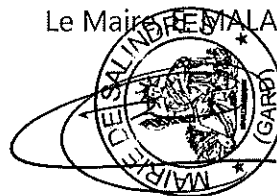
Suite aux démarches entreprises avec l'Etat et 3F occitanie pour la construction de la future gendarmerie, il convient d'encadrer le rôle de chacun dans la présente convention annexée à la délibération. Monsieur le Maire précise que la garantie d'emprunt sera prise par la Ville

**3 Abstentions Berard de Malavas, Daniel, Rosso**

**Fin de l'ordre du jour à 18h45**

Monsieur Daniel souhaiterait que les services municipaux entretiennent mieux le vieux cimetière car il a constaté que le mur d'enceinte se détériorait en raison de lierre et de laurier sauce qui fissurent le mur. Monsieur Merle précise qu'il ne partage pas ce point de vue quant à l'entretien du cimetière, mais qu'il fera remonter la remarque aux jardiniers. Il précise que ce sont des végétations qui relèvent des particuliers qui parfois n'entretiennent pas les tombes et caveaux familiaux.

Pour copie conforme,  
Le Maire RES MALACHANNE

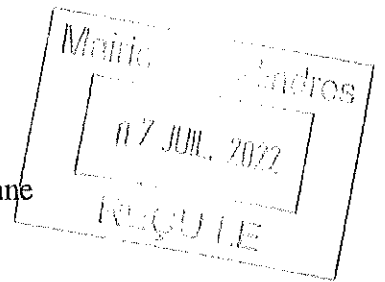


2022 90

SALINDRES le 7 juillet 2022

Régine Berard de Malavas  
Conseillère municipale  
Elue de la liste Salindres Autrement Avec Vous

à l'attention de Mr Malachane  
Maire  
de SALINDRES



Objet : Procès- verbal de la séance du 20 mai 2022  
concernant la délibération N° 9 de la séance du 22 avril 2022  
Contrat de location à titre onéreux de la salle paroissiale pour une sous location  
gratuite à une association

Monsieur le Maire ,

J'ai bien reçu le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2022

Lors de la séance du 22 avril 2022 j'avais exposé que les impôts communaux ne pouvaient servir à financer des dépenses d'investissement comme la mise en place d'une climatisation sur un bâtiment n'appartenant pas à la commune et sous loué gratuitement à une association remarque qui avait été oublié d'être transcrite .

C'est donc le procès verbal de la séance 20 mai 2022 qui transcrit mon intervention du 22 avril et je vous en remercie ainsi que votre réponse à savoir que la commune n'effectuera que de menus travaux tels que le changement d'ampoule électrique .

La commune assurant des avantages similaires à d'autres associations salindroises placées dans les mêmes conditions je prends acte de votre réponse tout en déplorant que le bail conclu ne reflète pas votre pensée sur ce point et ne soit pas modifié en conséquence .

Vous souhaitant bonne réception de la présente

Régine Berard de Malavas